

## Remplacement et renfort



“

*Garantir la continuité  
de service public  
en contribuant  
à l'insertion*

”

La mise à disposition de personnel itinérant permet de pallier les absences des agents territoriaux, l'attente d'un recrutement, d'une réorganisation ou de combler un surcroît de travail. Pour répondre aux demandes de missions temporaires des collectivités locales, le service Mobilité - Emploi - Compétences se charge de constituer un vivier d'agents expérimentés ou formés aux métiers territoriaux et de gérer l'ensemble du process RH (recrutement, affectation, gestion administrative, suivi, formations...).

### UNE RÉPONSE RH BASÉE SUR L'ADAPTATION AUX BESOINS

Lorsqu'elles se trouvent confrontées à un manque de personnel, les collectivités doivent pouvoir compter sur un expert pour trouver rapidement un candidat qui corresponde à l'emploi et aux attentes.

Par sa connaissance du marché de l'emploi, des métiers de la FPT et des problématiques RH, le CDG 35 apporte un soin tout particulier à la recherche et à la sélection des agents pouvant intervenir en collectivité.

Tous les métiers sont concernés, sauf ceux relevant du domaine de la sécurité.

Deux types de profils sont sélectionnés :

- ▶ En priorité, des **personnes possédant déjà une expérience pratique en collectivité** (chargé de mission, comptable, gestionnaire urbanisme, agent d'accueil...) **ou des compétences techniques spécifiques** (cuisine, secrétariat, espaces verts, petite enfance...).



- ▶ Des candidats motivés par un projet professionnel territorial, **qui intègrent les dispositifs de préparation aux missions administratives et techniques des collectivités** (Prémicol, AMEEP, licences professionnelles Métiers des administrations et des collectivités territoriales).

### POURQUOI SOLLICITER LE CDG ?

- ▶ **L'intérêt de déléguer pour la collectivité**
  - Solution d'intérim clé en main
  - Gain de temps et formalités simplifiées
  - Adaptation aux besoins
  - Réactivité face aux urgences des besoins
  - Flexibilité, optimisation des ressources
  - Sécurisation des recrutements
  - Coûts maîtrisés et facturés exclusivement sur les heures de présence
  - Contrôle de la masse salariale
  - Pas d'indemnité pour perte d'emploi à verser à la fin du contrat

### ► L'intérêt d'un employeur unique pour l'agent

- Suivi et évaluation au fil des missions
- Développement des compétences, formations (continues, préparation aux concours)
- Constitution d'un réseau professionnel
- Cumul d'expériences pour favoriser l'employabilité durable
- Dialogue social, adhésion au comité d'action sociale
- Indemnisation de déplacements domicile-travail pour favoriser la mobilité des agents

### NOS TARIFS

- Les tarifs des missions temporaires sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration du CDG. **6 niveaux de facturation** sont établis selon les types de missions assurées.
- Le détail des tarifs est en ligne sur notre site (rubrique Connaître le CDG 35 / les services aux collectivités).
- La facturation mensuelle est basée sur les **heures effectives travaillées**. Le tarif horaire intègre l'ensemble des coûts de personnel (visite médicale, formations, indemnités de déplacement...) et des coûts indirects qui sont réduits par la gestion d'un effectif plus nombreux.
- Des **aménagement tarifaires** sont accordés :
  - aux collectivités qui accueillent des stagiaires issus des dispositifs de préparation du CDG ou des licences professionnelles (proportionnellement à la durée du tutorat)
  - pour les missions d'une durée supérieure à 12 mois

### LES ÉTAPES



### LES TYPES DE MISSIONS

Les interventions se répartissent en **6 catégories**, selon le profil de l'agent, le niveau de compétences et de responsabilité requis pour la mission.

Types de mission	Des métiers dans toutes les filières selon le profil de poste et l'expérience de l'agent (exemples)
Activité courante	Manutentionnaire, agent de saisie
Activité spécialisée	Assistant-e de service à la population, agent d'entretien des espaces verts, agent de maintenance des équipements, secrétaire, ATSEM
Gestion courante	Instructeur-trice de dossiers d'urbanisme, d'aide sociale, comptable, éducateur-trice de jeunes enfants, secrétaire de mairie monoposte
Gestion spécifique	Gestionnaire marchés publics, finances, urbanisme prévisionnel, secrétaire de mairie encadrant-e
Technicité et encadrement	Chargé-e de mission, responsable de service administratif ou technique, bibliothécaire
Expertise et direction	DGS ou DGST, informaticien-e

### Contacts

Service Mobilité  
Emploi  
Compétences

### ► Carole BASTIDE

Responsable de l'activité Missions temporaires  
Tél. 02 99 23 31 21 - [carole.bastide@cdg35.fr](mailto:carole.bastide@cdg35.fr)  
[missions.temporaires@cdg35.fr](mailto:missions.temporaires@cdg35.fr)

CDG 35  
Village des collectivités  
territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600  
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX  
Tél. 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00  
[contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr) - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr)